



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers Année 2020



SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES
358 Allée des Bouleaux – Z.A. de Leygat – 43190 TENCE
Tél : 04-71-59-82-93

Mail : sictom.tence@orange.fr / Site Internet : www.sictom-tence.com

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques ; - les résultats financiers ; - les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Sommaire :

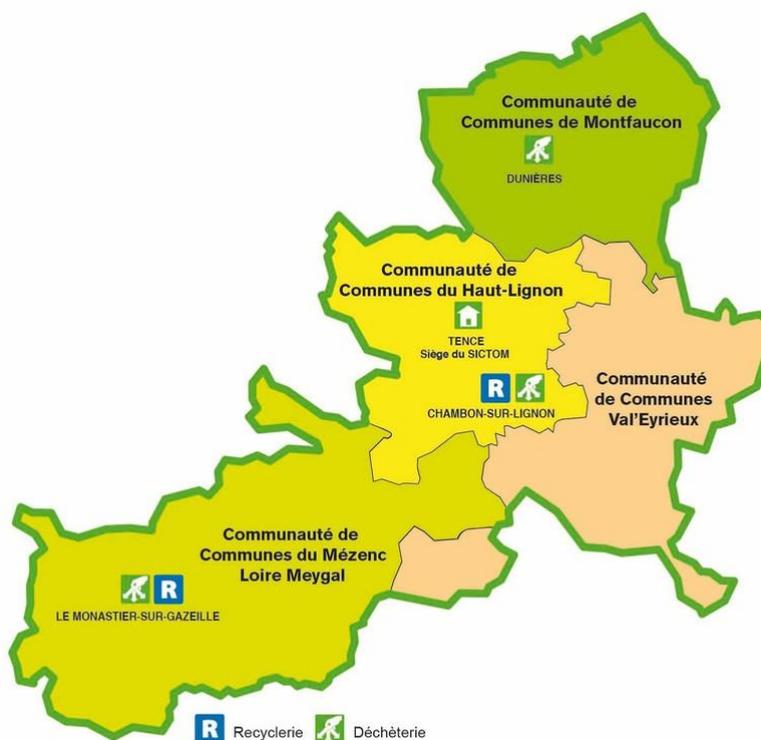
I. CONTEXTE	P 3 à 6
A - Présentation du SICTOM Entre Monts et Vallées	P 3
A.1 - Historique	P 3
A.2 - Historique des adhésions	P 3-4
A.3 - Activités	P 4
A.4 - La population du territoire	P4- 5
A.4.1 - Evolution de la population	P 5
A.4.2 - Densité de la population	P 5
B - Compétences	P 5
II. INDICATEURS TECHNIQUES	P 6 à 24
A - La Collecte	P 6
A.1 - La collecte des OMR	P 6
A.1.1 - Modalités et fréquences de collecte	P 6
A.1.2 - Quantités collectées	P 6
A.2 - La collecte sélective	P 7
A.2.1 - Modalités et fréquences de collecte	P 7-8
A.2.2 - Quantités collectées	P 8-9-10
A.3 - La collecte en déchèteries	P 10
A.3.1 - Modalités et fonctionnement	P 11
A.3.2 - Horaires	P 11
A.3.3 - Déchets acceptés et conditions d'accès	P 12-13
A.3.4 - Fréquentation	P 13-14
A.3.5 - Quantités collectées	P 14-15
A.4 - Autres collectes	P 15
B - Le traitement	P 16 à 18
B.1 - Traitement des OMR	P 16
B.1.1 - Quantités traitées	P 16
B.2 - Traitement collecte sélective	P 16-17
B.2.1 - Déchets sortants	P 17
B.3 - Traitement des déchets collectés en déchèteries	P 18
C - Moyens humains et techniques	P 18 à 20
C.1 - L'emploi	P 18-19
C.2 - Le matériel	P 19
C.3 - Le transport	P 19
C.3.1 - Ordures Ménagères.....	P 19
C.3.2 - Collecte sélective.....	P 20
C.3.1 - Autres	P 20
III. INDICATEURS FINANCIERS	P 22 à 25
A - Participation des collectivités adhérentes	P 22
B - Coût moyen par déchèteries	P 22-23-24
C - Aides perçues	P 25
IV. MESURE DE PREVENTION	P 26 à 28
A - Dans la collecte et le transport	P 26
B - Dans le traitement et le stockage	P 26-27
C - Actions	P 27-28
C.1 - Actions de prévention	P 27
C.2 - Actions de communication et de sensibilisation	P 27-28
C.3 - Autres actions	P 28
V. BILAN	P 29 à 32

I. CONTEXTE

A – Présentation du SICTOM Entre Monts et Vallées :

A.1 - Historique :

Créé par arrêté préfectoral en 1972, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Entre Monts et Vallées est une collectivité territoriale implantée dans l'est du département de la Haute-Loire et sur une partie au nord-ouest de l'Ardèche.



Suite à la fusion de plusieurs Communautés de Communes en ARDECHE, les Communautés de Communes du HAUT VIVARAIS et des BOUTIERES disparaissent, et sont représentées au SICTOM par la Communauté de Communes VAL'ÉYRIEUX à compter du 1^{er} janvier 2014.

A.2 - Historique des Adhésions :

A l'origine, 8 Communes décident de s'associer pour la création du Syndicat. L'arrêté préfectoral du **28 juillet 1972** autorise la création du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de TENCE, entre les Communes de : CHENEREILLES, MONTFAUCON EN VELAY, LE CHAMBON SUR LIGNON, LE MAS DE TENCE, LE MAZET SAINT VOY, RAUCOULES, SAINT-BONNET LE FROID et TENCE. Au fil des années, 17 communes vont rejoindre le SICTOM de la Région de TENCE.

- **17/11/1977** SAINT-ANDRE EN VIVARAIS
- **04/12/1978** FAY SUR LIGNON - SAINT-JEURES - DEVESSET
- **20/07/1979** MARS - SAINT-AGREVE
- **16/09/1980** MONTREGARD - SAINT-JEURE D'ANDAURE
- **24/04/1987** DUNIERES
- **05/03/1990** LES VASTRES
- **13/09/1994** CHAUDEYROLLES - SAINT JULIEN MOLHESABATE - ROCHEPAULE

- **29/08/1996** RIOTORD
- **11/05/1999** CHAMPCLAUDE - SAINT-FRONT - SAINT CLEMENT

A compter du **1^{er} janvier 2006**, ce sont les Communautés de Communes (C.C.) qui se substituent aux Communes membres du SICTOM. Le SICTOM compte alors 4 C.C. adhérentes : CC du Pays de Montfaucon (hors Saint-Romain Lachalm), CC du Haut-Vivarais (hors Labatie d'Andaure), CC du Haut-Lignon et CC du Pays du Mézenc plus 1 Commune n'appartenant à aucune C.C. (SAINT-CLEMENT).

Le périmètre du SICTOM s'agrandit à cette date, puisque la totalité de la C.C. du Mézenc et de le Loire Sauvage adhère (10 Communes supplémentaires : CHADRON, FREYCENET LA CUCHE, FREYCENET LA TOUR, GOUDET, LAUSSONNE, LE MONASTIER SUR GAZEILLE, LES ESTABLES, MOUDEYRES, PRESAILLES, SAINT MARTIN DE FUGERES).

Suite à ces adhésions, le SICTOM de la Région de TENCE devient le **SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES**.

Au **1^{er} janvier 2011**, les Communes d'ALLEYRAC et de SALETTES ont adhérees à la C.C. du Mézenc et de la Loire Sauvage. Le territoire du SICTOM Entre Monts et Vallées couvre à cette date 37 Communes.

A compter du **1^{er} janvier 2011**, 5 C.C. adhèrent au SICTOM. La C.C. des Boutières agit en représentation substitution de la Commune de Saint-Clément.

A compter du **1^{er} janvier 2014**, et suite à la fusion de certaines Communautés de Communes, le SICTOM compte 4 Communautés de Communes :

HAUT LIGNON,
 PAYS DE MONTFAUCON,
 MEZENC ET LOIRE SAUVAGE,
 VAL'EYRIEUX (pour les Communes ardéchoises).

A.3 - Activités :

Le SICTOM Entre Monts et Vallées a pour vocation la collecte et le traitement des ordures ménagères. A cela s'ajoute la gestion de la collecte sélective et des déchèteries.

Au 1^{er} janvier 2019, le SICTOM Entre Monts et Vallées possède :

- 1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur laquelle est installée le quai de transfert,
- 162 écopoints
- 3 déchèteries.

A.4 - La population du territoire :

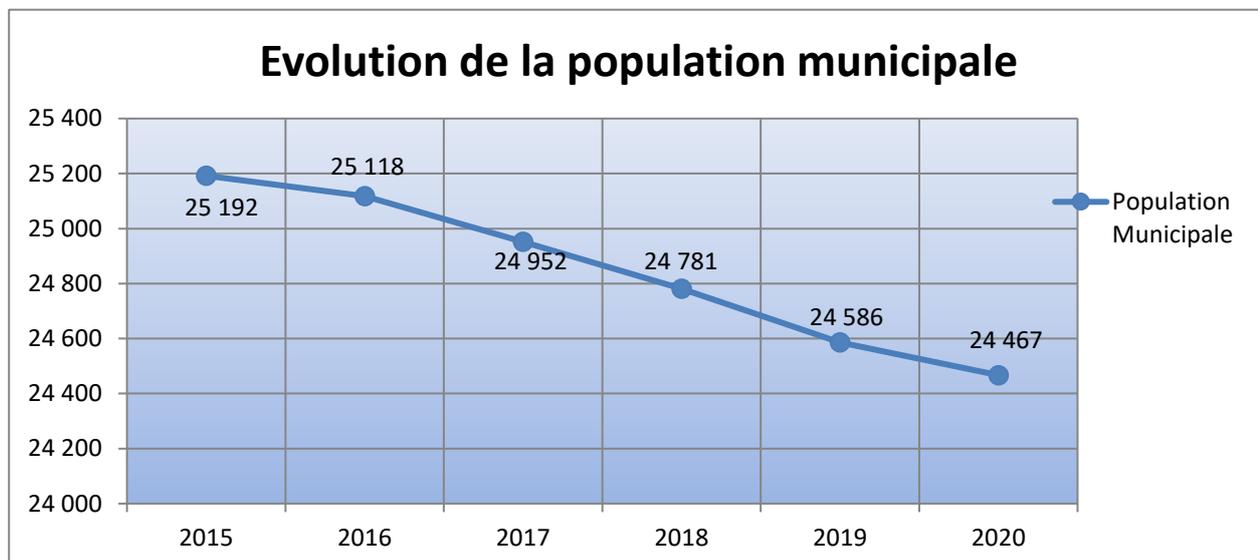
Rappel :

- Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur cette année (population de l'année N-3, pop 2020 = pop légales 2017).

Collectivités	Population INSEE 2020	% Population	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
CC du Haut-Lignon (6 communes)	8 134	33,24 %	200,2	40,63
CC Mézenc Loire Meygal (17 communes)	5 659	23,13 %	330,2	17,14
CC Val'Eyrieux (7 communes)	3 572	14,60 %	183,2	19,50
CC du Pays de Montfaucon (7 communes)	7 102	29,03 %	193,2	36,76
TOTAL	24 467 hab.	100,00 %	906,8 km²	26,98 hab./km²

A.4.1 - Evolution de la population :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population	25 192	25 118	24 952	24 781	24 586	24 467



A.4.2- Densité de la population :

Très faible densité de population (27 hab./km²). Territoire très rural.

B - Compétences :

Compétences	Compétences exercées (en régie)	Compétences transférées (prestataire)	Nom de l'établissement exerçant la compétence en cas de transfert de compétences
Collecte OMR*	x		SICTOM EMEV
Collecte sélective Verre		x	GUERIN LOGISTIQUES Andrézieux-Bouthéon (42)
Collecte sélective (Emballages et Papiers)	x		SICTOM EMEV au 1 ^{er} Décembre 2019
Déchèteries		x	SUEZ RV Firminy (42), SRVV Polignac (43) et SARP Industrie (63)
Traitement ordures ménagères		x	ALTRIOM Polignac (43)

II. INDICATEURS TECHNIQUES

A - La Collecte :

A.1 - La Collecte des OMR :

Rappel :

↳ **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles : Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages et déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises.



A.1.1 Modalités et fréquences de collecte :

La collecte des OMR est organisée :

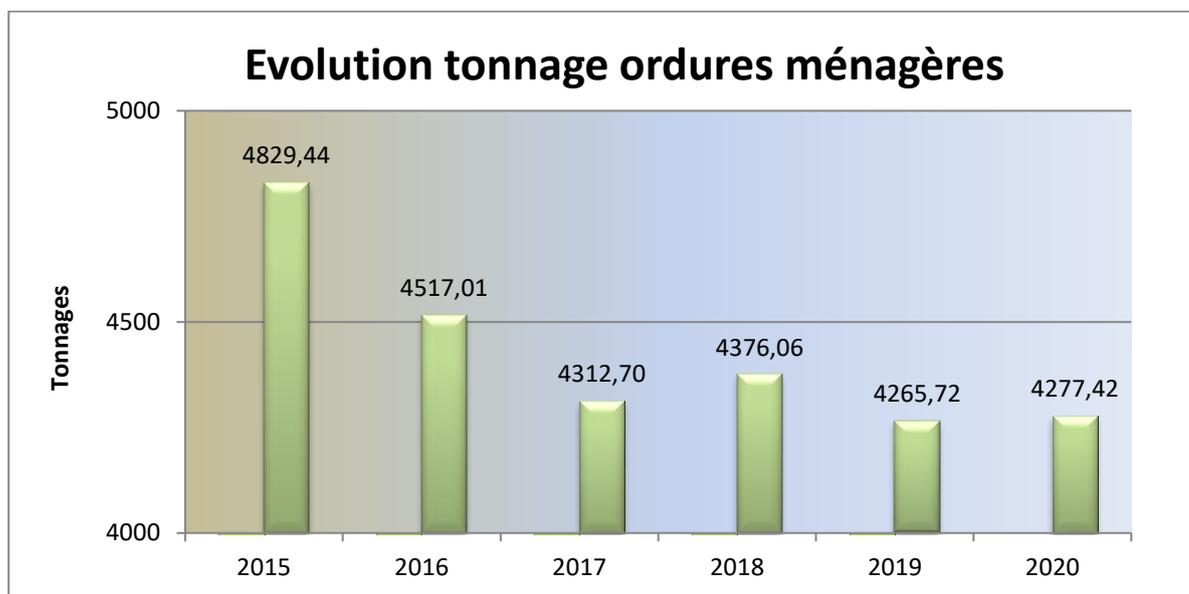
- en régie sur tout le territoire du SICTOM Entre Monts et Vallées,
- en porte-à-porte ou en points de regroupement pour tous les habitants du territoire ; et cette collecte s'effectue 1 fois par semaine sur tout le territoire.

Seuls les « gros producteurs » de déchets (entreprises, campings, restaurants, etc...) sont collectés 2 fois par semaine sur demande et après validation du SICTOM Entre Monts et Vallées.

A.1.2 - Quantités collectées :

Voici les quantités d'OMR (en tonnes) collectées sur le territoire du SICTOM Entre Monts et Vallées depuis 2015 :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OMR (T)	4 829	4 517	4 313	4 376	4 266	4277



*Pour rappel
tonnages 2010 :
7294 tonnes*

A.2 - La Collecte Sélective :

A.2.1 - Modalités et fréquences de collecte :



Modalités :

Actuellement, les déchets recyclables sont collectés en point d'apport volontaire pour tous les habitants du SICTOM Entre Monts et Vallées.

Les déchets collectés sélectivement en apport volontaire sont :

- Emballages
- Journaux/Magazines (Papiers)
- Verre

Rappel.:

↳ **Emballages** : Par "emballage" on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998). Bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques (acier, aluminium)



↳ **Journaux, Magazines** : Papiers, journaux et magazines.
Les gros cartons appelés cartons bruns ne doivent pas être mis dans cette colonne.
ATTENTION : changement dans les consignes de tri : les cartonnettes d'emballages doivent être mises dans la colonne Papier



↳ **Verre** : Bouteilles sans bouchon, bocaux ou pots en verre sans couvercle



La collecte des déchets recyclables est effectuée par un prestataire privé pour le verre dans le cadre de marchés publics, et en régie pour les Emballages et Journaux/Magazines. Le tableau ci-dessous récapitule les différents flux collectés ainsi que le prestataire associé :

Flux	Mode de collecte	Date de lancement de la collecte sélective	Collecteur	Mode de Gestion
Emballages	Apport Volontaire	01/01/1996	SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES	En régie depuis le 1 ^{er} Décembre 2012
Journaux/Magazines	Apport Volontaire	01/01/1996	SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES	En régie depuis le 1 ^{er} Décembre 2012
Verre	Apport Volontaire	01/01/1983	SOLOVER SA transféré à GUERIN LOGISTIQUE	Marché public de 4 ans, fin le 30/08/2022

Fréquence de collecte sélective :

C2 : Collecte réalisée une fois toutes les deux semaines

C1 : Collecte réalisée une fois par semaine

C0,5 : Collecte réalisée deux fois par semaine

Type de déchets collecté sélectivement	Pourcentage de la population collectée en Points d'apport volontaire	Fréquence de collecte
Emballages	100%	C1 ou C2
Journaux/Magazines	100%	C1 ou C2
Verre	100%	C2

Les points d'apports volontaires sont répartis sur le territoire en fonction de la densité de la population et de critères techniques (bruits, circulation...) liés à la collecte des colonnes.

Le territoire du SICTOM Entre Monts et Vallées est composé de 162 Ecopoints + quelques colonnes verre isolées, soit **563 colonnes au total** (Emballages, Journaux/Magazines, Verre) pour 24 467 habitants.

Détails.:

- 195 colonnes recevant les emballages,
- 170 colonnes recevant les journaux/magazines,
- 198 colonnes recevant le verre.

A.2.2 - Quantités collectées :

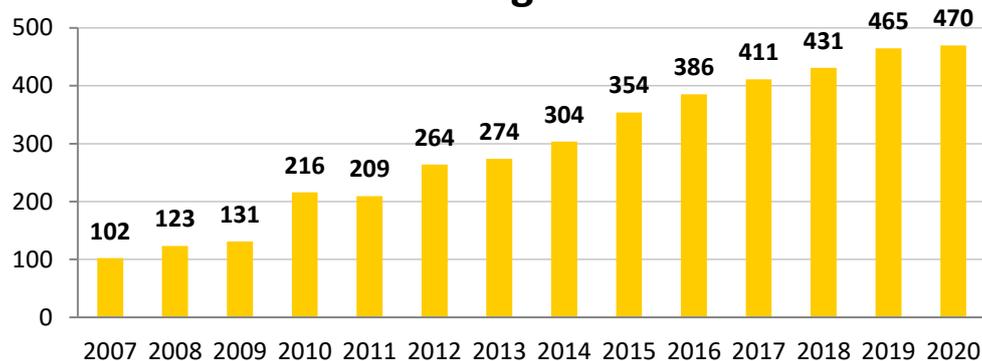
Depuis 2010, on observe une augmentation générale de la collecte des déchets recyclables sur le territoire du SICTOM Entre Monts et Vallées.

Cf. graphique ci-après :

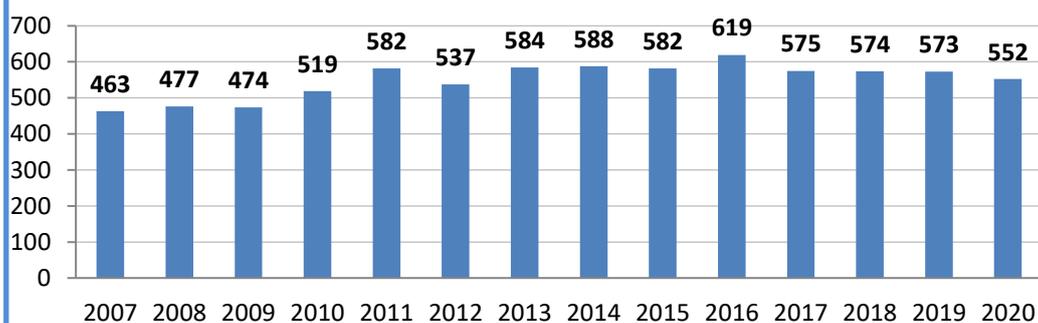
Tonnages Collectés	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emballages Ménagers	215,85	353,96	385,52	411,38	431,24	464,98	469,58
Papier	519,29	582,10	619,16	574,82	574,14	573,16	552,32
Verre	791,38	1 005,96	1 025,73	1 038,60	1 117,56	1114,19	1 240,23
TOTAL (T)	1 526,52	1 942,02	2 030,41	2024,80	2 122,94	2152,33	2 262,13

La collecte sélective des emballages est en hausse constante. Les tonnages de papiers ont stagné de 2017 à 2019 puis, ont diminué. Quant au verre, les tonnages ne cessent d'augmenter.

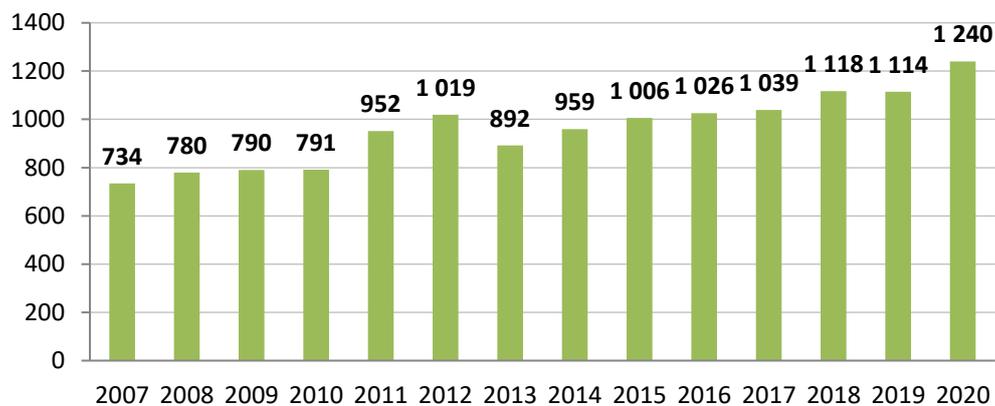
Evolution de la collecte des emballages ménagers



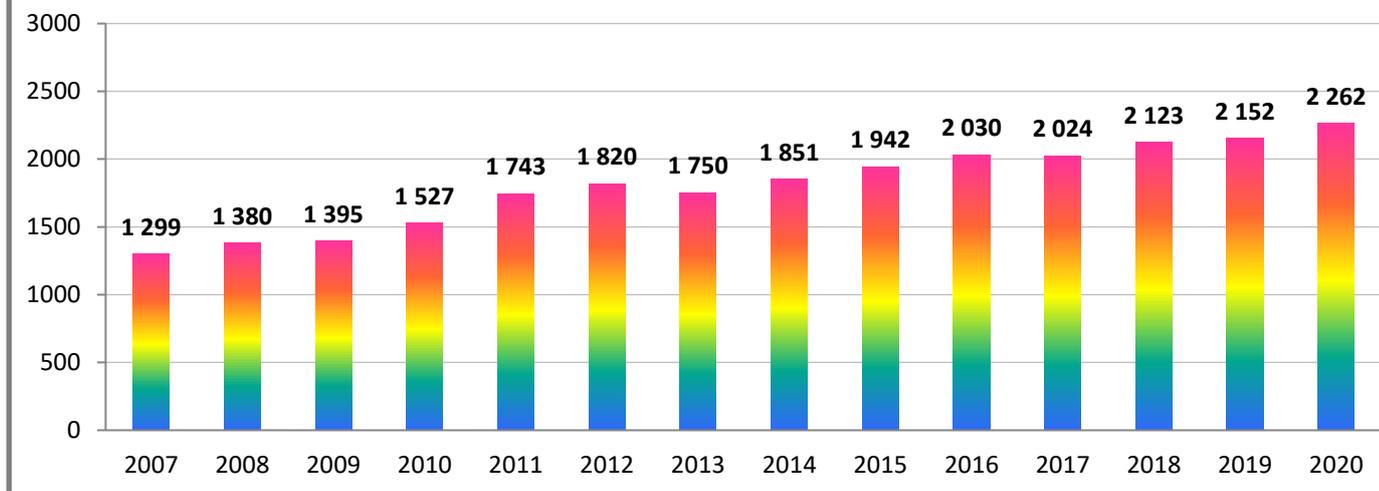
Evolution de la collecte du papier



Evolution de la collecte du verre

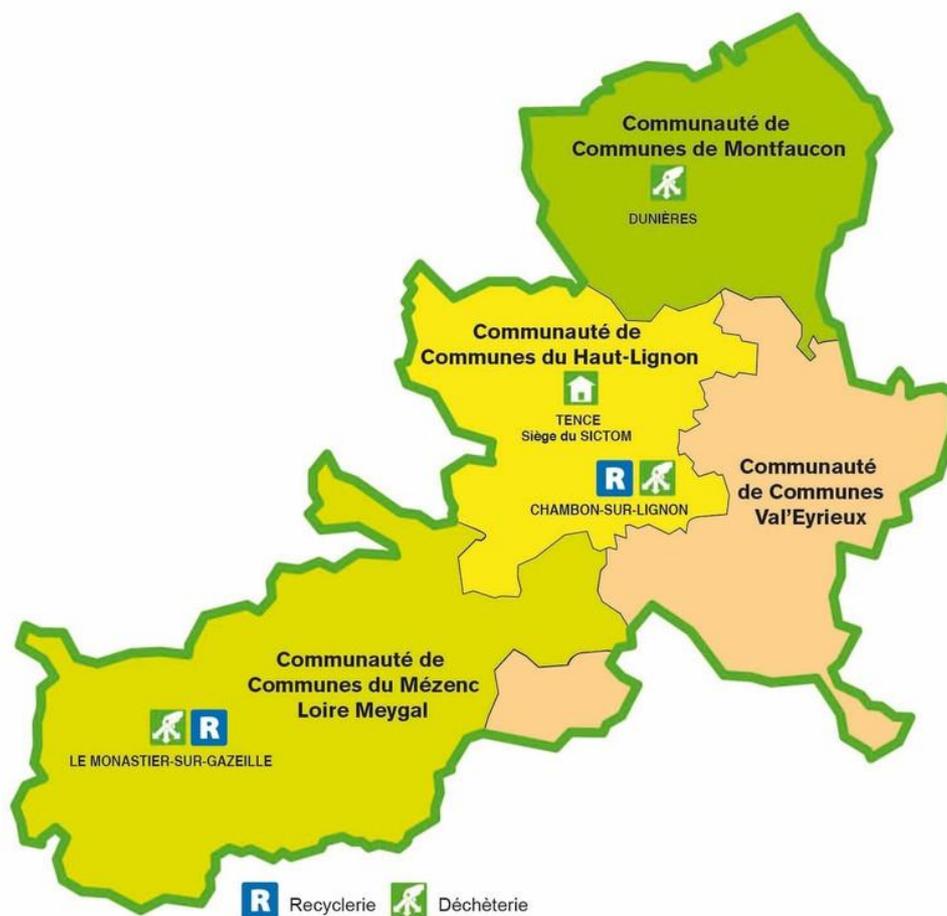


Evolution de la collecte sélective



Ces performances sont probablement dues à l'augmentation progressive de la dotation en colonnes de tri sur le territoire du SICTOM Entre Monts et Vallées, à la volonté des habitants de mieux trier leurs déchets recyclables et à la poursuite de la distribution des bacs individuels pour les ordures ménagères.

A.3 - La Collecte en Déchèteries :



A.3.1 - Modalités et fonctionnement :

Les 3 déchèteries complètent l'organisation de la gestion des déchets au sein du SICTOM Entre Monts et Vallées. Elles permettent aux habitants (**particuliers et professionnels**) de déposer des déchets non pris en compte dans la collecte sélective ou la collecte traditionnelle des OMR. Ces déchèteries sont réparties sur tout le territoire.

Suite à un marché lancé en lots, plusieurs prestataires assurent depuis le 1^{er} décembre 2019 la gestion de la déchèterie :

Lot 1 : Gestion Haut de quai (gardiennage...) => SUEZ

Lot 2 : Déchets verts => SRVV

Lot 3 : Gravats => SUEZ

Lot 4 : Bois => SRVV

Lot 5 : Ferrailles => SRVV

Lot 6 : Cartons => SRVV

Lot 7 : Pneus => lot non pourvu, prestation assurée par PROCAR

Lot 8 : Plâtre => SUEZ

Lot 9 : Encombrants => SUEZ

Lot 10 : Déchets ménagers spéciaux => SARP Industrie

A.3.2 - Horaires :

Les horaires des déchèteries sont indiqués ci-après :

Déchèterie de	ÉTÉ		HIVER	
	Du 1er avril au 31 octobre		Du 1er novembre au 31 mars	
CHAMBON/LIGNON				
<i>Lundi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	FERMÉ	14h - 18 h
<i>Mardi</i>	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<i>Mercredi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	FERMÉ	14h - 18 h
<i>Jeudi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	FERMÉ	14h - 18 h
<i>Vendredi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	FERMÉ	14h - 18 h
<i>Samedi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	9h - 12h	14h - 18 h
FERME LES DIMANCHES, MARDIS ET JOURS FERIES				
DUNIERES				
<i>Lundi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	FERMÉ	14h - 18 h
<i>Mardi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	FERMÉ	14h - 18 h
<i>Mercredi</i>	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<i>Jeudi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	FERMÉ	14h - 18 h
<i>Vendredi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	FERMÉ	14h - 18 h
<i>Samedi</i>	9h - 12h	14h - 18 h	9h - 12h	14h - 18 h
FERME LES DIMANCHES, MERCREDIS ET JOURS FERIES				
MONASTIER SUR GAZEILLE				
<i>Lundi</i>	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<i>Mardi</i>	9h - 12h	14h - 18h	FERMÉ	14h - 18h
<i>Mercredi</i>	9h - 12h	14h - 18h	FERMÉ	14h - 18h
<i>Jeudi</i>	9h - 12h	14h - 18h	FERMÉ	14h - 18h
<i>Vendredi</i>	9h - 12h	14h - 18h	FERMÉ	14h - 18h
<i>Samedi</i>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
FERME LES DIMANCHES, LUNDIS ET JOURS FERIES				
Horaires valables à compter du mardi 04 juillet 2017				

A.3.3 – Déchets acceptés et conditions d'accès :

Sont acceptés en déchèteries sur le territoire du SICTOM Entre Monts et Vallées :

- Les Gravats : déchets de construction et de démolition, béton, briques
 - Les Encombrants : encombrants ménagers
 - Métaux-Ferrailles : déchets de métaux ferreux, d'emballages métalliques...
 - Les Cartons : cartons pliés à plat
 - Huiles : huiles usagées, filtres à huile...
 - Les Textiles : déchets textiles, petits jouets, maroquinerie en bon état (sacs, ceintures, chaussures...)
 - Le Bois : déchets de bois (palette, table...)
 - Les Déchets verts : déchets de jardin, de tailles...
 - Les Pneumatiques : pneumatiques hors d'usage (dans la limite de 4 par passage) sans jantes,
 - Les autres déchets non spéciaux* : radiographies, cartouches d'encre...
 - Les DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, portables, sèche-cheveux, lampes basse consommation...)
 - Batteries : batteries hors d'usage
 - Piles : piles (bâton, bouton ou carrée)
 - DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (piquants, coupants)
 - Autres : Déchets de peinture, phytosanitaire, solvants usés,
- (*Déchets spéciaux = déchets dangereux)

Voici quelques-uns de leurs symboles :



Depuis le 1^{er} janvier 2016, des contraintes sont apparues pour la collecte des pneus. Les pneus sales (terreux ou peints), ou montés sur jantes ne sont plus admis dans la benne « Pneus ». De même, la collecte des huiles de vidange est devenue une prestation payante en 2017.

Les types de déchets acceptés selon les différentes déchèteries :

Nom de la déchèterie	Gravats	Encombrants	Métaux - Ferrailles	Cartons	Huile		Textiles	Bois	Déchets verts	Pneumatiques	Autres Non Spéciaux	DEEE	Déchets Ménagers Spéciaux				
					Moteur	Alimentaire							Batteries	Piles	Lampes	DASRI	Plâtre
Déchèterie du CHAMBON SUR LIGNON	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Déchèterie de DUNIERES	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Déchèterie du MONASTIER SUR GAZEILLE	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Une benne plâtre doit être mise en place courant 2021.

Les conditions d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

- **Pour les particuliers** : dépôt gratuit sans limite
- **Pour les professionnels** : dépôt payant sans limite. 15€ ou 30€ par passage, véhicules de plus de 3.5 tonnes et tracteurs agricoles interdits.
- **Dépôts des pneumatiques (VL) limités à 4 par passage.**
- **Dépôts des DASRI** uniquement pour les personnes en auto-traitement.

A.3.4 - Fréquentation :

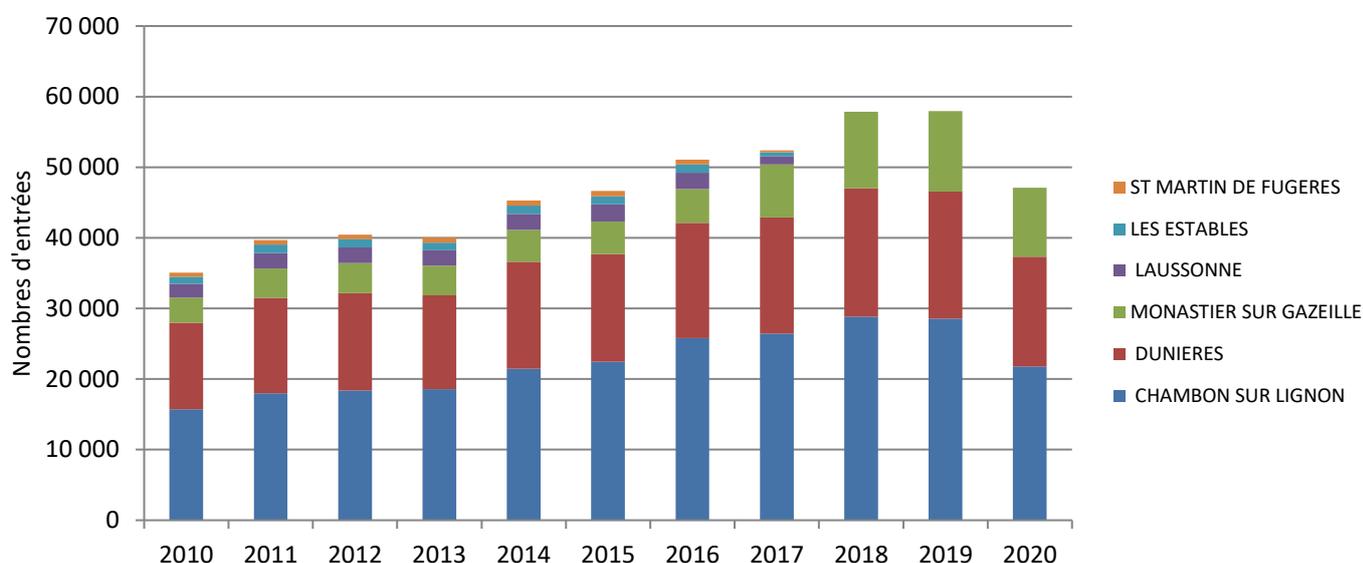
Les gardiens ont pour consigne d'enregistrer l'origine communale de chaque habitant (particulier ou professionnel) venant effectuer un dépôt.

Evolution de la fréquentation des déchèteries (DT) : (particuliers et professionnels confondus)

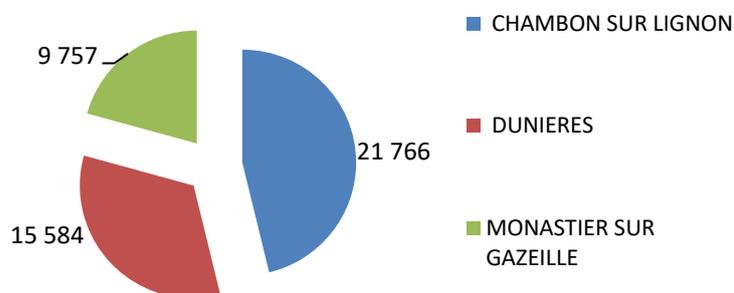
Nombre d'entrées par DT	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
LE CHAMBON/ LIGNON	15 693	22 436	25 805	26 447	28 851	28 579	21 766
DUNIERES	12 259	15 251	16 321	16 425	18 171	18 000	15 584
LE MONASTIER/GAZEILLE	3 577	4 640	4 782	7 543	10 822	11 378	9 757
LAUSSONNE	1 947	2 427	2 295	1 134*			
LES ESTABLES	1 016	1 145	1 177	550*			
SAINT MARTIN DE FUGERES	573	727	677	292*			
TOTAL des entrées	35 065	46 626	51 057	52 391	57 844	57 957	47 107

Sur l'année 2020, le nombre d'entrées sur les 3 déchèteries a fortement baissé dû notamment à la fermeture des déchèteries pendant la première période de confinement de la COVID-19. (du 16 mars au 10 mai 2020).

Evolution du nombre d'entrées sur l'ensemble des déchèteries



Répartition du nombre d'entrées par déchèterie en 2020



04/07/2017

Ouverture de la déchèterie du Monastier Sur Gazeille.

A.3.5 - Quantités collectées :

Les quantités par produits collectés sur les déchèteries du territoire du SICTOM Entre Monts et Vallées :

Quantités collectées (T)	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gravats	637,880	818,030	598,690	735,040	750,140	765,500	741,300
Encombrants	1 179,040	1 368,730	1 446,590	1534,240	1867,000	1547,540	1435,300
Ferrailles	435,940	417,490	452,940	483,700	451,340	439,940	450,680
Cartons	169,180	156,120	161,490	163,200	175,590	186,280	177,440
Bois	399,660	658,980	725,260	720,170			
Bois A					43,900	16,720	9,720
Bois B					477,800	746,930	744,560
Déchets verts	598,100	875,510	952,620	854,480	1019,100	907,930	770,200
Platre				5,720	26,040	15,480	15,440
Eco-Mobilier					185,540	393,920	409,060
DEEE	182,998	251,810	221,128	270,814	283,500	291,900	249,596
Batteries	0,000	4,320	2,830	3,530	0	0	0
Lampes	0,582	0,518	0,765	0,882	0,946	0,910	1,004
DASRI	0,040	0,076	0,055	0,040	0,055	0,029	0,390
Autres Déchets Dangereux	48,760	78,610	65,560	33,390	83,990	100,836	73,637
Piles	2,766	3,006	3,950	3,649	4,245	3,586	3,229
Cartouches d'encre	0,257	0,491	0,390	0,656	0,456	0,598	0,612
TOTAL	3 655,203	4 633,691	4 632,268	4809,511	5369,602	5417,189	5 082,168

Les bennes BOIS, mises en place en 2017 sur les déchèteries du Chambon, Dunières et le Monastier ont permis de diminuer de façon significative les tonnages des encombrants. Ces tonnes de bois ont été acheminées sur une plateforme de broyage en vue d'une réutilisation (soit environ 14 % des déchets collectés).

De même, la mise en place de la collecte séparée des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sur l'ensemble des déchèteries, a permis de détourner des bennes « encombrants » et « ferrailles » un tonnage qui s'élève à 291 tonnes en 2019 (soit environ 4 % des tonnages collectés).

Les tonnages 2018 donneront des résultats différents, du fait de l'ouverture de la déchèterie du Monastier (Plus de bennes à quai, donc plus de tri). Une benne plâtre a été mise en place à l'ouverture de la déchèterie du Monastier.

A.4 - Autres Collectes (hors déchèteries) :

Depuis de nombreuses années, une collecte des recyclables auprès des professionnels est en place. **Il s'agit en particulier de cartons des commerces.**

Suite à la cessation d'activité, en février 2019, de la société TRI DU HAUT LIGNON, la société TRI-R a repris cette prestation.

Quantités collectées :



Collecte des cartons des entreprises (T)	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	505,60	664,149	653,384	649,330	620,899	411,510	343,470

B - Le Traitement :

B.1 - Traitement des OMR :



L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOM Entre Monts et Vallées est implantée sur la Commune de TENCE depuis 1973, au lieu-dit « Villemarché ». L'exploitation du site d'enfouissement a pris fin et aucun déchet n'a été enfoui depuis le 31 octobre 2016.

Un quai de transfert a été construit pour un montant de 369 861,12 € TTC, et cette installation est opérationnelle depuis le 2 novembre 2016.

Pour 2020, les ordures ménagères ont été traitées en totalité par ALTRIOM.



B.1.1 - Quantités traitées :

En 2020, 4 277 tonnes d'OMR provenant des 37 Communes adhérentes au SICTOM Entre Monts et Vallées ont été acheminées pour partie à Villemarché (3 366 tonnes ont été vidées au quai de transfert, dans la benne à fonds mouvant), et pour l'autre partie (911 tonnes collectées par l'équipe du Monastier) envoyée sur l'installation ALTRIOM à Polignac.

B.2 - Traitement Collecte Sélective :

Tous les déchets issus de la collecte des emballages et des journaux/magazines sont traités dans le centre de tri VAL'AURA à FIRMINY (42).



En centre de tri, sont transférés les matériaux provenant de la collecte sélective des emballages. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets.

Cartonnettes :
En 2020 à déposer dans la colonne
PAPIER

Pour les emballages :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Briques alimentaires
- Aluminium
- Acier
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective).

- Pour les journaux, magazines :

- Magazines
- Journaux
- Prospectus débarrassés de leur film plastique
- Papiers
- Enveloppes
- Cartonnettes

- Pour le verre :

Le verre est repris par un verrier. Il sera ensuite broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.



B.2.1 - Déchets sortants :

Déchets sortants (T)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Repreneur	Localisation
Emballages Plastiques	91,000	106,100	102,000	125,683	121,140	94,752	VAL'AURA	42
Briques alimentaires	21,900	17,800	24,800	22,500	17,370	25,070	VAL'AURA	42
Aluminium	2,940	5,905	5,365	4,990	4,730	5,650	VAL'AURA	42
Acier	45,900	51,060	57,500	59,610	41,980	55,140	VAL'AURA	42
Cartons/papiers	84,783	100,720	82,712	108,500	103,000	123,240	VAL'AURA	42
Journaux/ Magazines Gros de magasin	566,959	605,385	569,245	561,870	556,721	559,327	VAL'AURA	42
Refus + freintes	114,814	124,548	130,285	132,136	158,894	169,565	VAL'AURA	42
Autres collectes sélective	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Repreneur	Localisation
Verre	1 005,960	1 025,730	1 038,600	1 117,560	1 114,192	1 240,234	VERALLIA FRANCE	42

B.3 - Traitement des déchets collectés en déchèteries :

Voici un tableau récapitulatif du traitement des déchets collectés en déchèteries **en 2020** :

Type de déchets	Traitement	Repreneur	Département	
Déchets non dangereux	Gravats	Réutilisation/ Recyclage	SRPM / SUEZ	43
	Encombrants	Enfouissement	SUEZ	42
	Ferrailles	Valorisation Matière	SRVV	42
	Cartons	Valorisation Matière	SRVV	42
	Huiles moteurs	Valorisation Organique	SARP	63
	Huiles alimentaires	Valorisation Organique	SARP	63
	Textiles	Valorisation Matière	PHILTEX / AVI 43	30/43
	Bois	Valorisation matière énergétique	SRVV	43
	Déchets verts	Valorisation Organique	SRVV	43
	Pneumatiques	Valorisation énergétique	PROCAR	42
	Autres déchets non dangereux	Valorisation énergétique	SARP Industrie	63
	DEEE	Démantèlement	ECO SYSTEMES	92
Déchets dangereux	Batteries	Démantèlement	SARP Industrie	63
	Piles	Démantèlement	ECOLLECTE	63
	Lampes	Démantèlement	RECYLUM	75
	DASRI	Incineration	Collecte Médicale	63
	Autres Déchets Dangereux	Incineration	SARP Industrie	63
	Cartouches	Valorisation	ECOLLECTE	63

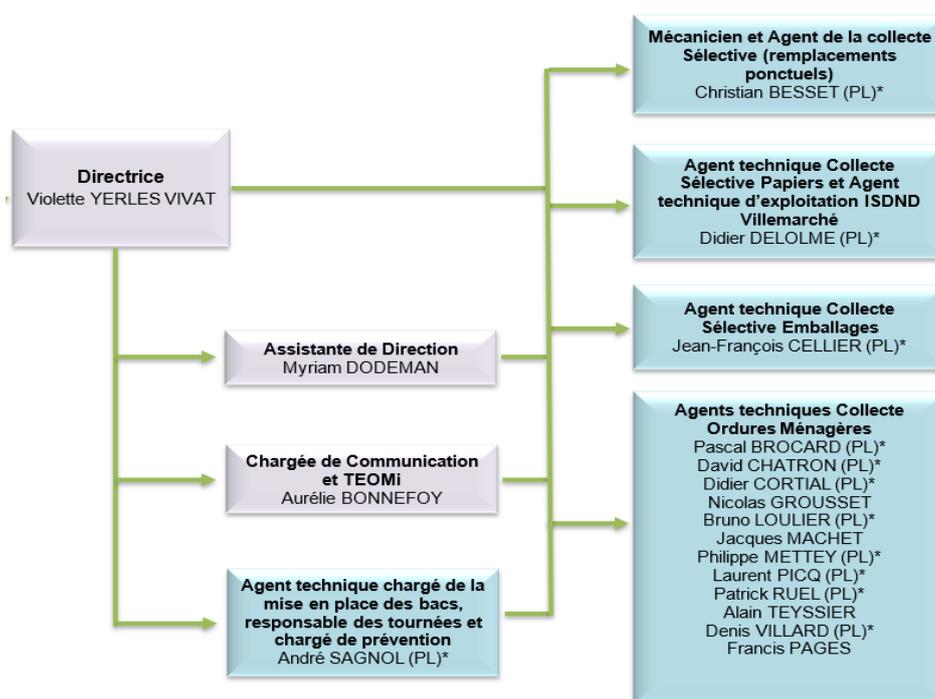
C - Moyens Humains et Techniques :

C.1 - L'emploi :

Au 31 décembre 2020, 19 personnes travaillent au SICTOM Entre Monts et Vallées (dont 3 contractuels).

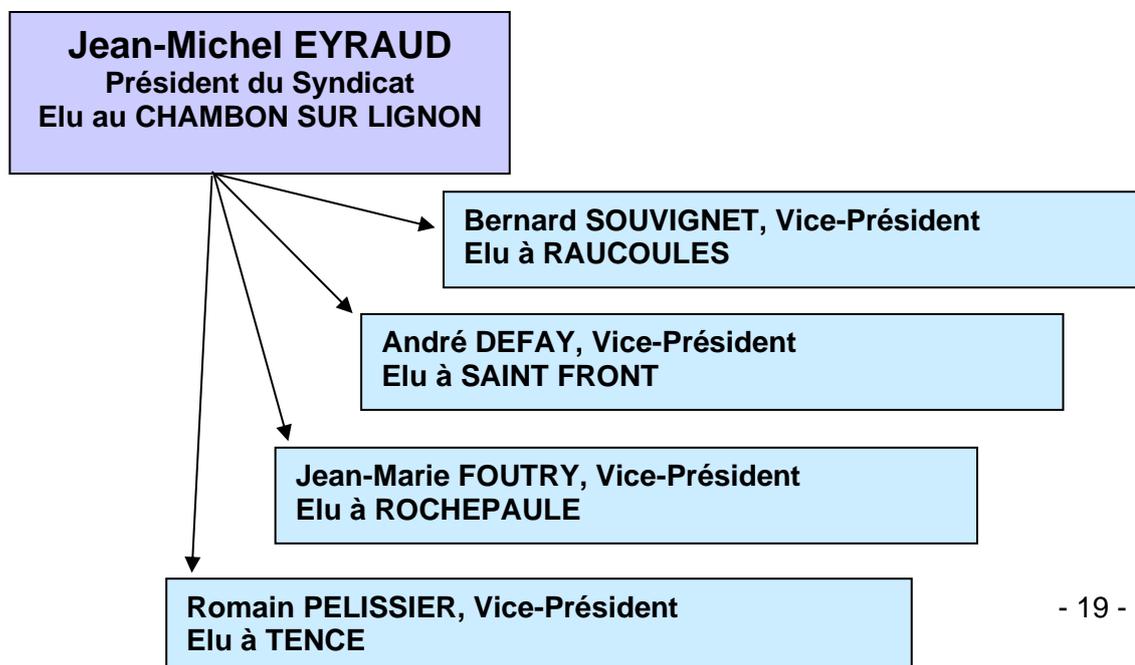
Le territoire est collecté par 4 équipes (1 chauffeur et 2 ripeurs) pour les ordures ménagères, et la collecte sélective est effectuée par 2 agents avec chacun un véhicule spécifique (camion avec benne de 30m³ pour le Papier, et camion avec benne OM compactrice de 20.7 m³ pour les Emballages).

L'équipe administrative est constituée d'une directrice, de 2 agents administratifs et d'un agent technique.



(PL) : conducteur poids-lourds

Les décisions, arrêtés, délibérations sont pris par des élus, délégués des Communautés de Communes au SICTOM Entre Monts et Vallées. Le Conseil Syndical est constitué d'un Président, de quatre Vice-Présidents et de 24 conseillers syndicaux.



C.2 - Le Matériel de collecte :

Le SICTOM Entre Monts et Vallées possède :

- 5 camions de collecte OMR équipés de 5 BOM (Bennes Ordures Ménagères) de 16 m³ (soit 8T de charges),
- un camion de collecte pour le Papier (Camion avec benne de 30 m²),
- un camion BOM de 20.7 m³ avec système de compaction pour la collecte des Emballages,
- un fourgon et un véhicule léger.

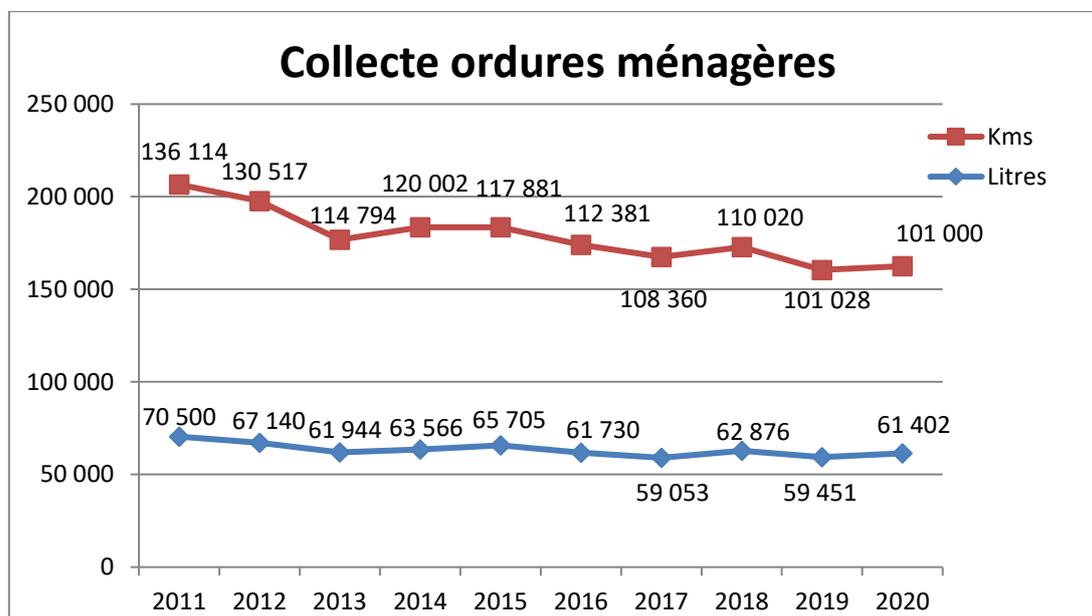
Suite à la réorganisation des tournées de collecte, au 1^{er} Octobre 2012, le SICTOM Entre Monts et Vallées est passé de 6 à 5 camions bennes à ordures ménagères. Les tournées ont été revues et améliorées, les camions passent une fois par semaine sur tout le territoire et les équipes de collecte travaillent 4 jours par semaine. Le 5^{ème} camion sert de remplacement en cas d'immobilisation d'un des autres camions.

Au 1^{er} Décembre 2012, le SICTOM Entre Monts et Vallées décide de reprendre en régie la collecte des Emballages et des Journaux Magazines (JRM). 2 véhicules ont été achetés pour réaliser ces 2 nouvelles collectes.

C.3 - Le Transport :

C.3.1 -Ordures Ménagères :

En 2020, le nombre total de kilomètres parcouru par les véhicules de collecte des OM est de 101 000 pour 61 402 litres de gazole consommés.



Rappel : 1^{er} octobre 2012, retrait d'un véhicule de collecte d'ordures ménagères. De fait, on constate une baisse de la consommation de gazole.

L'optimisation des circuits de collecte OM conduit à une baisse du kilométrage et de la consommation de carburants.

C.3.2-Collecte sélective :

Pour la collecte des emballages, 27 000 kms ont été parcourus en 2020, et 18 000 kms pour effectuer la collecte des papiers. Certaines colonnes emballages sont collectées 2 fois par semaine, ce qui explique la différence de kilométrage réalisée entre les deux camions.

LITRES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Collecte Emb. Ménagers	17 836	18 541	18 963	19 357	19 751	19 812
Collecte Papier	10 020	10 043	9142	9 366	9 595	10 810

2013 sera l'année de référence pour la consommation de carburants des véhicules de collecte sélective.

Consommation en baisse pour le papier, mais en hausse pour les emballages (cela s'explique par les tonnages en hausse, et certaines colonnes doivent être collectées plus souvent).

C.3.3-Autres :

Le SICTOM possède, depuis août 2008, un véhicule pour assurer les déplacements de son personnel. Véhicule acheté neuf.

KANGOO	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation en litres	678	706	790	636	619	543

Le SICTOM possède, depuis juin 2012, un véhicule pour assurer principalement la livraison des bacs individuels. Véhicule acheté d'occasion (1^{ère} mise en circulation 21/04/2006).

FOURGON	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation en litres	2 395	1 396	1648	1308	1263	1074

Peu de variation de consommation de gazole du fourgon. Ce dernier est utilisé pour la livraison des bacs individuels, mais aussi pour des collectes ponctuelles en déchèterie.

III. INDICATEURS FINANCIERS

A - Participations des collectivités adhérentes en 2020 :

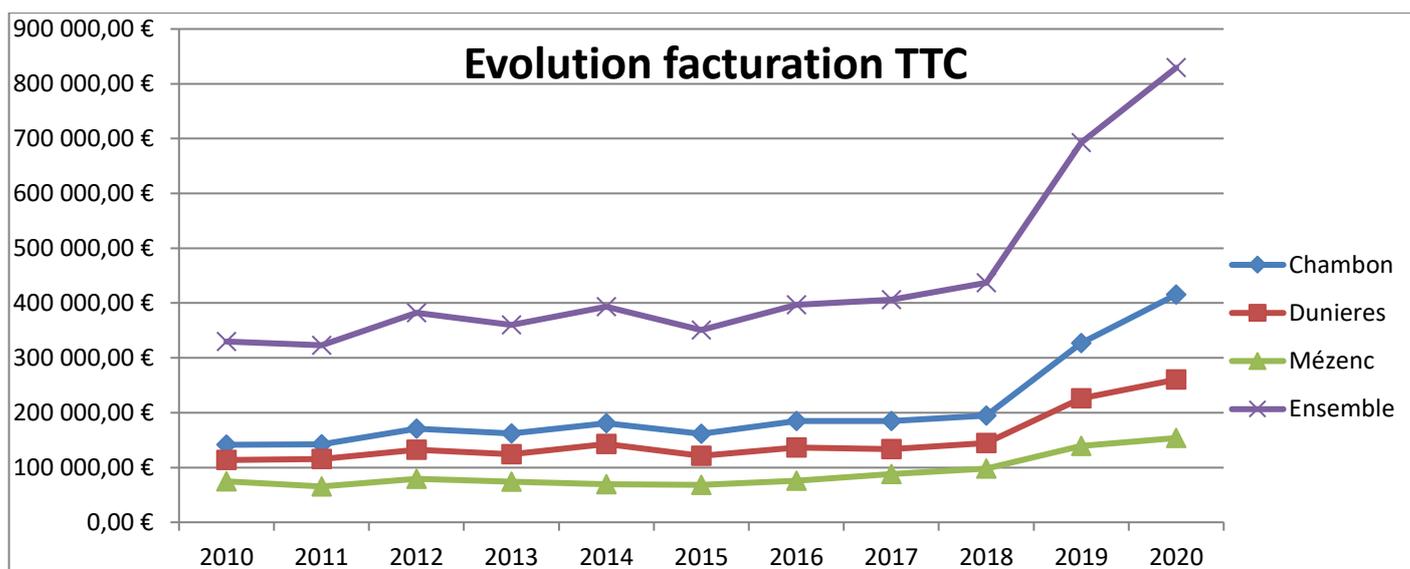
(Calculé sur les tonnages ordures ménagères de 2019)

Adhérents	Coût global
<u>Communauté de Communes du HAUT LIGNON</u>	<u>982 836 €</u>
Chambon/Lignon, Chenereilles, Le Mas de Tence, Le Mazet Saint Voy, Saint-Jeures, Tence	
<u>Communauté de Communes du PAYS DU MEZENC</u>	<u>729 544 €</u>
Alleyrac, Chadron, Chaudeyrolles, Champclause, Fay sur Lignon, Freycenet La Cuche, Freycenet La Tour, Goudet, Laussonne, Le Monastier/Gazeille, Les Etables, Moudeyres, Presailles, Saint-Front, St Martin de Fugères, Salettes, Les Vastres	
<u>Communauté de Communes de VAL'EYRIEUX</u>	<u>465 980 €</u>
Devesset, Mars, Rochepaule, Saint-Agrève, Saint-André-en-Vivarais, Saint-Jeure-d'Andaure et Saint-Clément	
<u>Communauté de Communes Du Pays de MONTFAUCON</u>	<u>792 474 €</u>
Dunières, Montfaucon en Velay, Montregard, Raucoules, Riotord, Saint-Bonnet le Froid, Saint-Julien Molhesabate	
<u>Pour un total de</u>	<u>2 970 834 €</u>

B - Coût par déchèteries :

GESTION ET EXPLOITATION DES DECHETERIES :

ANNEE \ DECHETERIE	CHAMBON	DUNIERES	MEZENC	ENSEMBLE
2009	151 345,43 €	128 687,38 €	71 802,15 €	351 834,96 €
2010	141 390,48 €	113 632,52 €	74 530,93 €	329 553,93 €
2011	142 026,98 €	115 646,51 €	65 351,15 €	323 024,64 €
2012	170 726,17 €	132 206,18 €	79 068,49 €	382 000,84 €
2013	162 316,97 €	123 898,11 €	74 013,97 €	360 229,05 €
2014	180 938,06 €	142 870,87 €	69 419,56 €	393 228,49 €
2015	161 609,63 €	121 024,36 €	68 113,75 €	350 747,74 €
2016	184 632,22 €	136 437,20 €	75 859,91 €	396 929,33 €
2017	184 992,52 €	133 449,91 €	87 900,69 €	406 343,12 €
2018	194 772,63 €	144 434,92 €	98 037,58 €	437 245,13 €
2019	327 072,46 €	226 218,07 €	139 361,49 €	692 652,02 €
2020	415 261,58 €	260 350,64 €	153 753,89 €	829 366,11 €



Les marchés sont renouvelés tous les 3 ans :

De 2007 au 30 novembre 2009, les déchèteries du Chambon et de Dunières étaient gérées par VEOLIA, et celles du Mézenc par SRVVacher.

Du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2012 : SITA

Du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2015 : SITA

Du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2018 : SITA => SUEZ RV (Prolongation d'un an)

Du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2022 : marché en 10 lots, avec des prestataires différents : SUEZ, SRVV, SARP Industrie et PROCAR

EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS) :

Le traitement des DMS constitue un poste de dépenses non négligeable. 73,637 tonnes de DMS ont été collectés en 2020, pour un coût total de 60 831€ TTC, ce qui fait un coût moyen de 826,09€ TTC/Tonne.

EVOLUTION REPRISE DES FERRAILLES ET BATTERIES EN DECHETERIES :

EVOLUTION REPRISE MATERIAUX

DECHETERIE ANNEE	CHAMBON	DUNIERES	MONASTIER	ENSEMBLE
2009	6 189,11 €	5 099,35 €	3 001,01 €	14 289,47 €
2010	14 718,00 €	9 317,02 €	6 136,58 €	30 171,60 €
2011	14 277,06 €	8 699,50 €	5 416,53 €	28 393,09 €
2012	13 965,95 €	7 395,64 €	4 111,27 €	25 472,86 €
2013	23 367,69 €	13 025,64 €	7 068,60 €	43 461,93 €
2014	22 530,77 €	12 307,28 €	6 955,97 €	41 794,02 €
2015	24 524,26 €	13 442,26 €	7 107,94 €	45 074,45 €
2016	6 549,38 €	3 305,36 €	1 374,62 €	11 229,36 €
2017	11 318,08 €	6 409,27 €	3 223,52 €	20 950,87 €
2018	11 479,78 €	6 025,08 €	3 514,38 €	21 019,34 €
2019	1 095,20 €	734,40 €	365,72 €	2 195,32 €
2020	16 389,10 €	9 570,02 €	5 129,38 €	31 088,50 €

Le montant de reprise des matériaux en déchèterie comprend le rachat de la ferraille et celui des batteries

En 2013 :

376,17 tonnes de ferrailles rachetées à un prix moyen de 109,98 € la tonne, soit un montant de 41 369,43 €

4,65 tonnes de batteries rachetées à un prix de 450 € la tonne, soit un montant de 2092,50 €.

En 2014 :

Prix de rachat en très légère baisse. La vente de ferraille a rapporté 38 676,67 € (pour 353,500 tonnes) et les batteries 3117,35 € (pour 6,97 tonnes).

En 2015 :

La vente de ferrailles a rapporté 43 159,61 € (pour 417,490 tonnes) et les batteries 1 914,84 € (pour 4,320 tonnes).

En 2016 :

Les cours de reprise des matériaux se sont effondrés, les recettes traduisent cette importante baisse. La vente de la ferraille a rapporté 10 032,28 € (pour 377,080 tonnes).

Les batteries ont rapporté 999 € (3,33 tonnes collectées) soit un prix de reprise constant sur l'année de 300 €/T).

En 2017 :

Le coût moyen de reprise de la ferraille a remonté un peu, et les 483,70 T ont rapporté à la collectivité 19 115,68 €. Légère hausse aussi pour le prix de reprise des batteries (305,40 €/T), soit un montant de 1 078,06 €.

En 2018 :

Prix moyen de reprise de la ferraille de 45,71 €/T, en légère hausse. Par contre, aucune vente de batterie sur l'année.

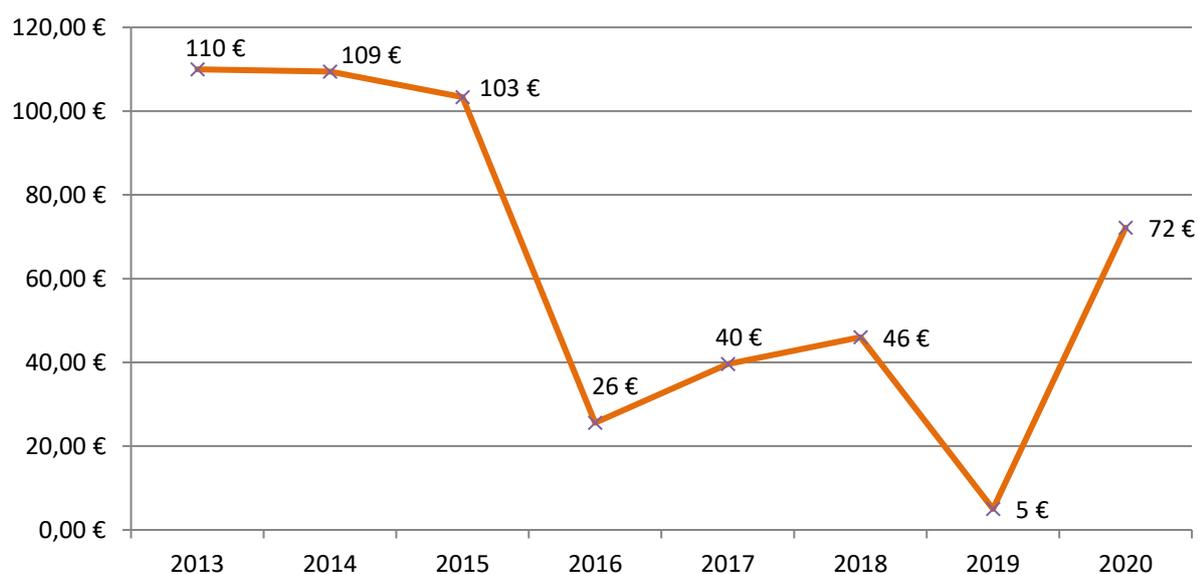
En 2019 :

Effondrement des cours de rachat de matière. Prix de reprise à 0 € à compter du juin 2019.

En 2020 :

Prix moyen de reprise de la ferraille de 72,14 €/T. Depuis le nouveau marché du carton, nous avons de la reprise pour un coût moyen de 55,66 €/T.

Evolution prix moyen/tonne de reprise de la ferraille

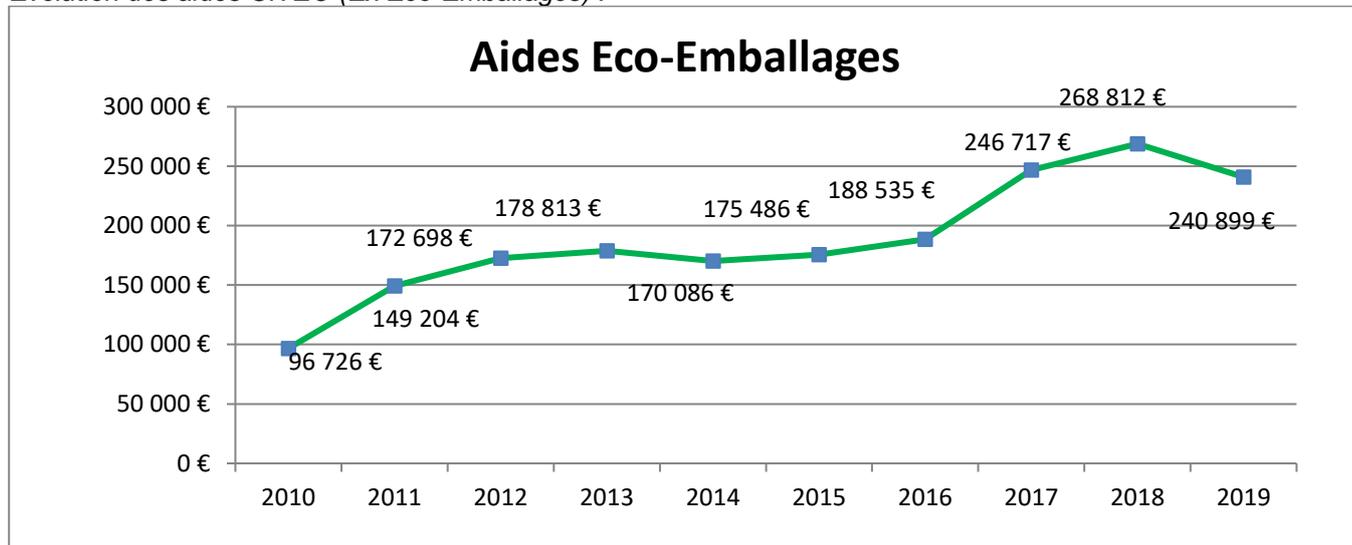


C - Aides perçues :

Le SICTOM Entre Monts et Vallées a conclu un contrat pour l'Action de Performance barème E avec l'éco-organisme Eco-Emballages pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2016 (période d'agrément prolongé jusqu'au 31 décembre 2017).

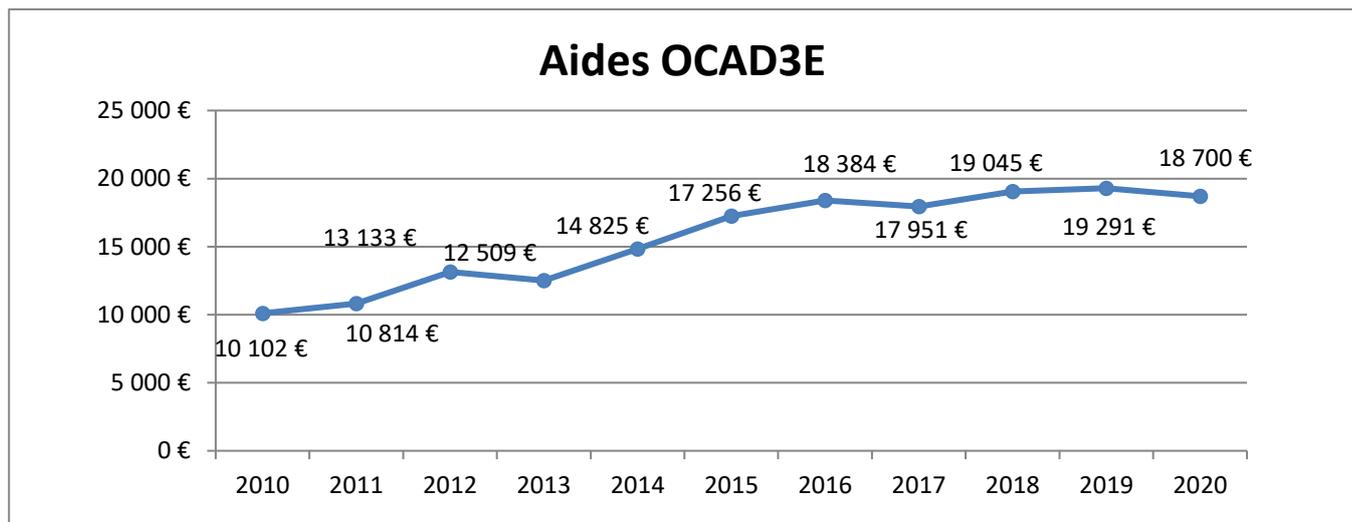
Au 1^{er} janvier 2018, nous passons au barème E (2018-2022). Les aides seront alors conditionnées à un respect des objectifs fixés sur les 5 ans du nouveau barème.

Evolution des aides CITEO (Ex Eco-Emballages) :



Les aides Eco-Emballages (devenu CITEO) sont difficiles à suivre, car les liquidatifs sont souvent en décalage de 2 ans sur l'année concernée. Les aides ecofolio sont maintenant basculées sur CITEO.

Les aides perçues pour la collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) s'élèvent à : 19 291 € (268,90 6 Tonnes collectés) en 2019 et 18 700 € (249,596 Tonnes collectés) en 2020.



Léger fléchissement de l'aide accordée par OCAD3E, dû principalement à la baisse de la part variable. La diminution des soutiens va de pair avec la variation des tonnages, en légère baisse. Il faut réfléchir à sécuriser les stockages de DEEE en déchèteries.

IV. MESURES DE PREVENTION

A - Dans la collecte et le transport :

La flotte de véhicules est renouvelée régulièrement, le contrôle des bennes est effectué trimestriellement pour assurer une sécurité optimale des agents de collecte.

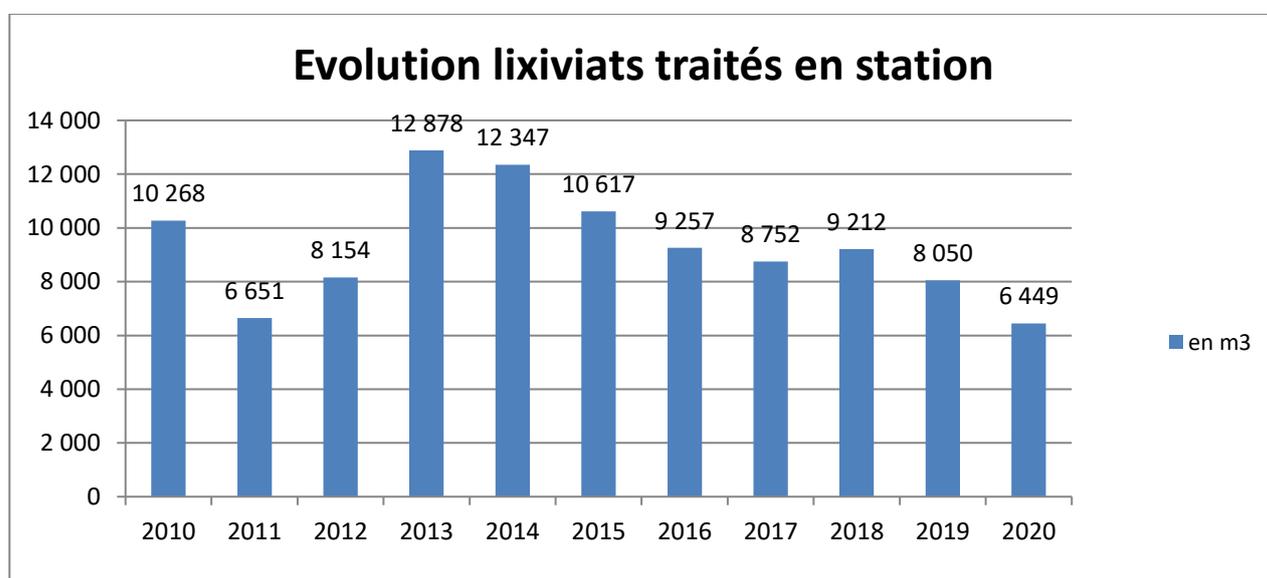
Les derniers camions achetés sont à la norme Euro 6 (Réservoir d'additif « AdBlue » en plus, le mélange avec le carburant permet de limiter les émissions polluantes).

B - Dans le traitement et le stockage :

Etant donné que le traitement des ordures ménagères n'est plus réalisé sur le site de Villemarché, il n'y a plus d'engin sur celui-ci.

Les lixiviats sont traités dans une station de traitement interne au site de Villemarché et fonctionne depuis septembre 2004 (année de sa construction).

L'évolution des m3 de lixiviats est retracée dans le graphique ci-dessous.



La consommation électrique de la station fluctue en fonction de son fonctionnement et on note une corrélation entre m3 de lixiviats et consommation électrique.

Les normes de rejet des eaux traitées sont très strictes, mais la station permet d'atteindre les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral à savoir pour la DCO (Demande Chimique en Oxygène), le rejet doit être inférieur à 125 mg/l, et le rejet d'azote ne doit pas dépasser 15 mg/l. La fréquence de surveillance de qualité des eaux de ruissellement, des eaux souterraines et du rejet de la station de traitement des lixiviats est respectée conformément à l'arrêté d'exploitation du site. Tous les résultats, dès leur réception, sont transmis pour information à Monsieur l'Inspecteur Des Installations Classées.

Un arrêté préfectoral du 9 Avril 2010 a prescrit la surveillance initiale des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique pour l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) du SICTOM Entre Monts et Vallées.

Un rapport de synthèse sur la réalisation de la campagne initiale de mesure a été transmis le 3 Février 2012 à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne.

Un arrêté préfectoral complémentaire permettant la mise en place de la surveillance pérenne a été établi le 25 janvier 2013 après avis de l'Inspection des Installations Classées et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

La certification ISO 14001 a permis de mettre en place des procédures de travail applicables au personnel du SICTOM Entre Monts et Vallées, mais aussi à tous les sous-traitants intervenants sur le site de « Villemarché ».

Depuis Novembre 2012, l'ISDND de Villemarché est équipée d'une station de destruction de biogaz, permettant de brûler les gaz issus de la décomposition des matières organiques. L'arrêté d'exploitation rend obligatoire l'élimination du biogaz, soit à l'aide d'une torchère, soit par valorisation. Avec un stockage de déchets de moins de 10 000 tonnes par an, la valorisation n'est pas rentable (un minimum de 30 000 tonnes par an est requis). C'est donc le principe de la torchère qui a été retenu. Des puits avaient été créés à l'avancement du stockage des déchets, deux supplémentaires ont été forés. Les travaux ont permis la création d'un réseau de captage et de transport du biogaz jusqu'à une torchère, où ces émanations sont brûlées à plus de 900 °C. Présent en quantité importante, le méthane est utilisé pour assurer la combustion des autres gaz issus de la décomposition des déchets.



C - Actions :

C.1 - Action de Prévention :

Le SICTOM Entre Monts et Vallées continue à effectuer des interventions scolaires gratuitement, sur demande des enseignants. Différents sujets sont abordés : le tri, le traitement des déchets, le compostage, la prévention...

C.2 - Actions de communication et de sensibilisation :

- Le SICTOM Entre Monts et Vallées assure chaque année des visites des déchèteries et/ou de l'ISDND sur demande (interventions auprès des écoles, associations etc...). Interventions gratuites.

- Des actions sur le compostage avaient été conduites entre 2013 et 2015. Cette action a été reconduite en 2018 et se poursuit.



*675 composteurs ont
été vendus au
31/12/2020*

C.3 - Autres Actions :

- Distribution de bacs individuels :
Après plusieurs mois d'enquêtes auprès des habitants pour recenser leurs besoins, le SICTOM Entre Monts et Vallées a commencé à partir de Juillet 2012 la livraison des bacs individuels sur le territoire de la CC du Pays de Montfaucon, de la CC du Mézenc Loire Meygal, la CC du Haut-Lignon et la CC de Val'Eyrieux.
Au 31 décembre 2020, il a été livré 14 722 bacs.



La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a voté, en octobre 2019, le passage à la TEOMi dès le 1^{er} janvier 2020.

V. BILAN

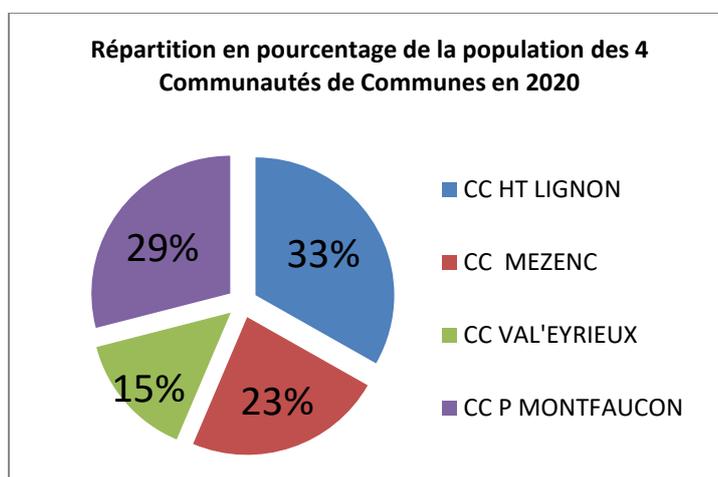
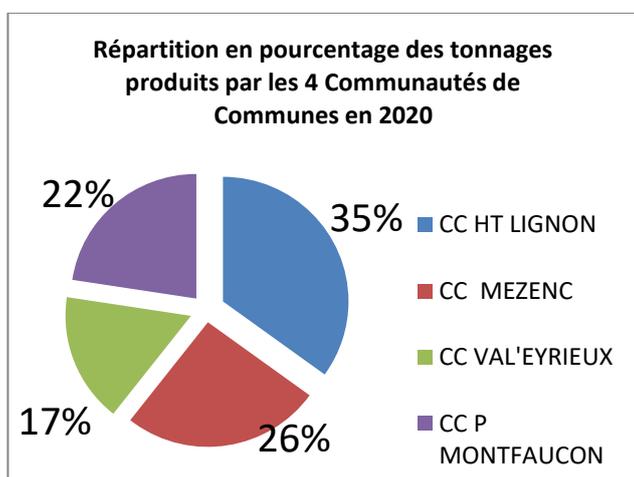
Les tonnages d'ordures ménagères continuent à diminuer, ce qui permet d'espérer une baisse régulière sur les années à venir.

L'annonce de la mise en place d'une tarification incitative a permis de mobiliser les usagers sur le sujet. Les comportements évoluent, et les tonnages parlent d'eux-mêmes.

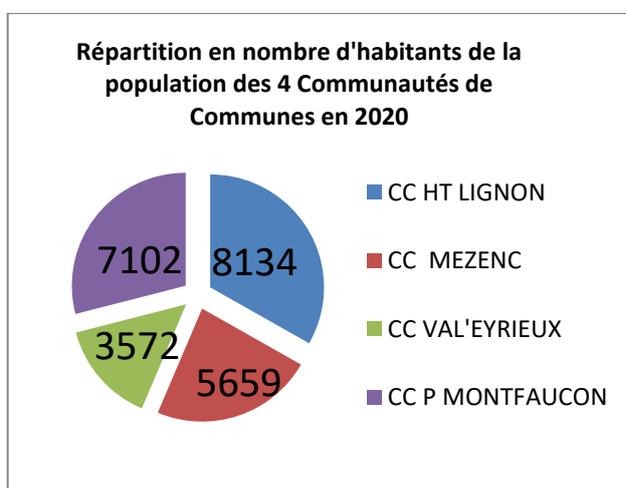
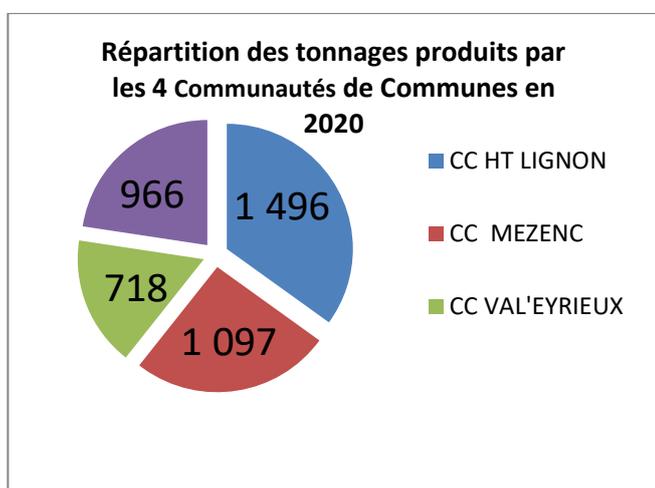
Pour les ordures ménagères :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM	7 294,13	4 829,44	4 517,01	4312,70	4376,06	4265,72	4277,42
CC HAUT LIGNON	2 599,10	1 601,82	1 528,15	1513,40	1550,70	1438,89	1495,90
CC PAYS MEZENC	1 554,72	1 217,50	1 083,27	1055,16	1089,02	1099,62	1097,10
CC VAL'EYRIEUX	1 212,79	999,070	867,66	724,82	710,37	694,41	718,00
CC PAYS MONTFAUCON	1 927,52	1 011,05	1 037,93	1019,32	1025,97	1032,80	966,42

Les tonnages collectés d'ordures ménagères sont passés de 6 625 tonnes en 2012 à 4 277 tonnes en 2020, soit une diminution de 2 348 tonnes.



A la lecture de ces graphiques, on constate que la CC Pays de Montfaucon, qui représente 29 % de la population, ne produit que 22 % des ordures ménagères, et la CC VAL'EYRIEUX qui représente 15 % de la population produit 17 % des ordures ménagères.



Pour la collecte sélective :

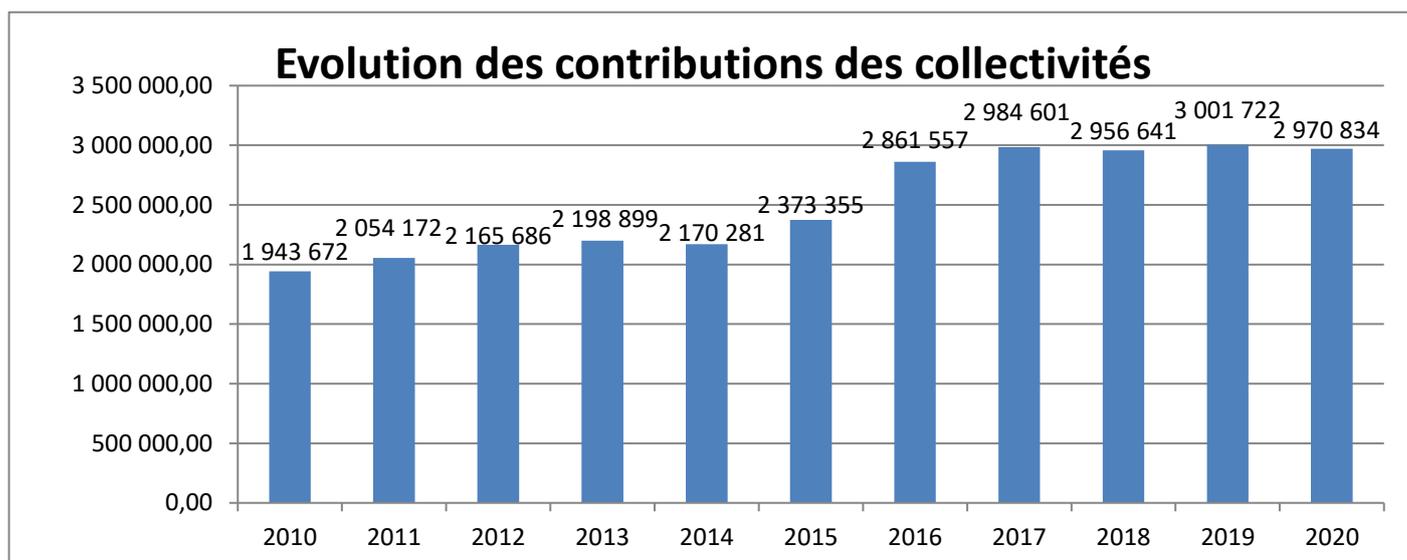
	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EMBALLAGES PLASTIQUES	215,85	352,96	385,52	411,38	431,24	464,980	469,580
CC HAUT LIGNON	78,69	138,65	152,40	158,38	168,57	185,006	189,102
CC PAYS MEZENC	61,35	72,04	81,19	91,91	94,84	97,985	99,102
CC VAL'EYRIEUX	32,51	46,76	51,44	59,60	62,27	68,306	67,397
CC PAYS MONTFAUCON	43,31	95,51	100,49	101,49	105,56	113,633	113,979

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PAPIER	519,29	582,10	619,16	574,82	574,14	573,160	552,320
CC HAUT LIGNON	175,09	201,81	214,40	203,48	200,44	203,610	210,682
CC PAYS MEZENC	156,77	155,69	176,44	150,41	157,32	154,806	137,878
CC VAL'EYRIEUX	71,79	71,40	76,82	74,10	79,00	74,707	69,456
CC PAYS MONTFAUCON	115,64	153,20	151,50	146,83	137,38	140,037	134,304

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
VERRE	791,38	1 005,96	1 025,73	1038,60	1117,56	1114,192	1240,234
CC HAUT LIGNON	270,96	366,65	374,48	379,10	402,28	415,044	438,803
CC PAYS MEZENC	179,96	230,68	228,05	242,09	263,55	258,858	293,444
CC VAL'EYRIEUX	121,36	141,05	148,49	157,13	160,37	152,177	186,921
CC PAYS MONTFAUCON	219,10	267,58	274,71	260,28	291,36	288,113	321,066

Les tonnages « emballages » sont stables entre 2019 et 2020. Au niveau du papier, une légère baisse est apparue (-20,84 kg). Quant au verre, il y a eu une forte augmentation (+126,042kg).

Les contributions des collectivités :



La contribution des Communautés de Communes a fortement augmenté en 2016, année où le centre d'enfouissement a été fermé ; et parallèlement le traitement des OM a été fait à Polignac, ce qui a induit des coûts supplémentaires.

**TABLEAU RECAPITULATIF
MONTANTS DES PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
2020**

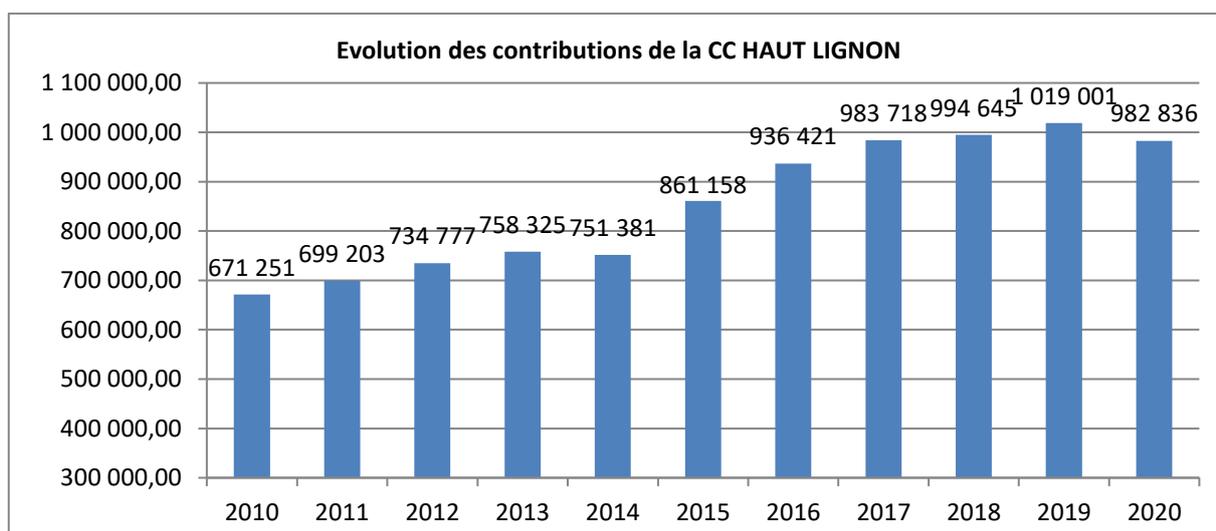
	Communautés de Communes				TOTAL
	HAUT LIGNON	MEZENC LOIRE MEYGAL	VAL'EYRIEUX	PAYS DE MONTFAUCON	
Ordures Ménagères	657 575,50 €	502 526,40 €	317 342,64 €	471 991,43 €	1 949 435,97 €
Déchèterie	216 061,65 €	163 400,86 €	109 140,22 €	253 181,31 €	741 784,04 €
Collecte Sélective	109 198,58 €	63 616,68 €	39 497,20 €	67 301,51 €	279 613,97 €
<i>Ensemble</i>	<i>982 835,73 €</i>	<i>729 543,94 €</i>	<i>465 980,06 €</i>	<i>792 474,25 €</i>	2 970 833,98 €

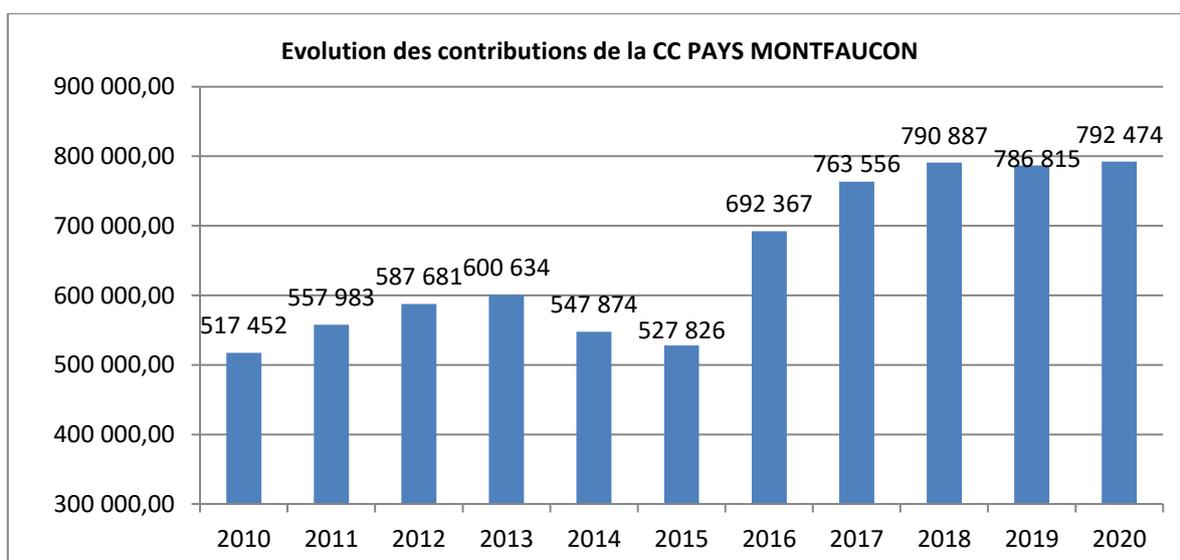
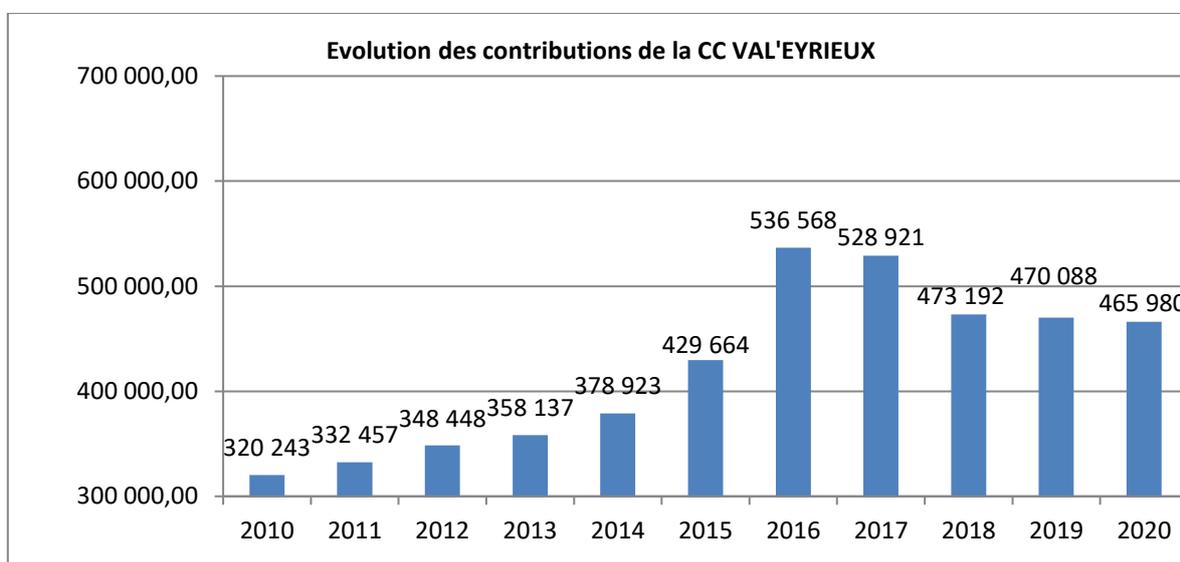
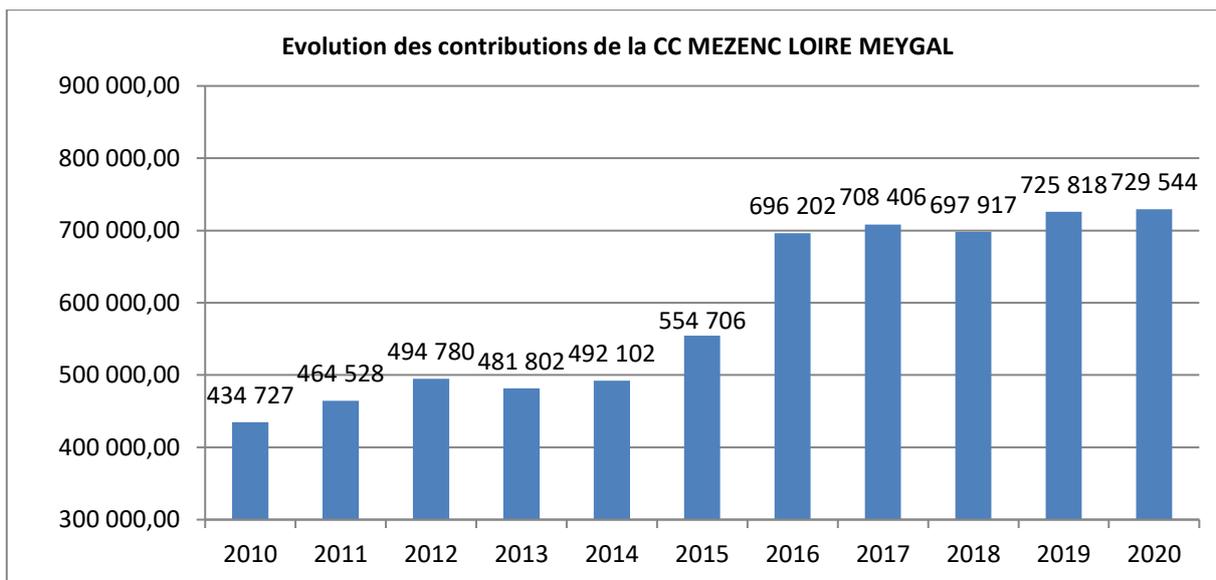
Dans un contexte de restrictions budgétaires appliquées à toutes les collectivités, le SICTOM se doit de prêter une attention toute particulière à toutes les dépenses. Des économies doivent être faites sur certains postes afin de pallier à l'augmentation d'autres postes de dépenses.

L'année 2016 a subi la fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Villemarché, et le traitement des ordures ménagères a été assuré, pour une partie de l'année, sur une autre installation, et a donc engendré des coûts supplémentaires, liés notamment au transport.

Parallèlement, l'ISDND continuera à engendrer des coûts de fonctionnement non négligeables, puisqu'une période de suivi de 30 ans minimum est obligatoire pour ces installations spécifiques.

Ci-dessous le détail des participations par Communautés de Communes :





Les contributions des Communautés de Communes (CC) ont tendance à se stabiliser.